

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Cadolive - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2017.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Cadolive pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019. Celui-ci fait apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, sans incidence sur son économie générale, conformément à l'annexe 1.

Il s'agit de substituer l'aménagement des propriétés "Urso/Burait", "Samat" et "Hernandez" à l'agrandissement du casernement des gendarmes mobiles et l'aménagement de la propriété "Le Familial".

• ACQUISITION D'UN VEHICULE 4x4 POUR LE CCFE

Le comité communal des feux de forêts dispose d'un 4x4 vétuste qui demande énormément d'entretien. Compte tenu de l'utilisation intensive de ce dernier, notamment en période de sécheresse, la commune souhaite le remplacer.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017 s'élève à 60.000 €HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 36.000 € au titre de la tranche 2017.

• ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES

La tranche 2017 concerne une ancienne bastide dite «Escartefigue» et sa cour extérieure, située au cœur du village, 1 quartier de la Bastide, cadastrée AI n°205 et AI n°5. Cette propriété d'une surface de 239 m² en R + 2 offrira aux administrés de Cadolive des logements à tarifs préférentiels. L'acquisition du bien s'est réalisée sur deux années, 2016 et 2017.

Le montant global de l'opération prévue de 2016 à 2019 s'élève 850.000 €HT, dont 180.000 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 510.000 € dont 108.000 € au titre de la tranche 2017.

• **PARCOURS DE SANTE « LA SARIEE »**

La commune poursuit le réaménagement d'un ancien parcours de santé, situé lieu-dit « La Sarriée ». Cet espace de 35 hectares sera doté d'équipements adaptés aux besoins des associations du village, des sportifs, des retraités et des familles. L'extension du gymnase est également prévue avec la réalisation d'un dojo. Un terrain de boule à l'extérieur est également envisagé.

Le montant global de l'opération prévue de 2016 à 2017 s'élève à 1.100.00 €HT, dont 550.000 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever 660.000 €, dont 330.000 € au titre de la tranche 2017.

• **TRAVAUX DE REFECTION DES CHEMINS CABANON ET BASTIDE**

La commune termine la rénovation de la chaussée des Chemins Cabanon et Bastide, qui avec le temps s'étaient dégradés (nids de poule, déformation de la voie, destruction des bordures). La première phase de travaux réalisés en 2016 a été consacrée à la création et l'enfouissement de réseaux divers. Aujourd'hui il s'agit de procéder à la réfection du revêtement de la chaussée et de ses trottoirs.

Le montant global de l'opération, prévue de 2016 à 2017 s'élève à 950.000 € HT, dont 475.000 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 570.000 €, dont 285.000 € au titre de la tranche 2017.

• **AMENAGEMENT DE BATIMENTS**

La commune poursuit les travaux de réaménagement d'un bâtiment communal en logements à loyers modérés, situé 9 rue du Lavoir. Ces appartements seront proposés aux administrés de la commune (familles, jeunes et retraités) à faible pouvoir d'achat.

De même, la commune envisage de rénover un autre bâtiment communal, ancienne propriété « Escartefigue », afin d'augmenter son quota de logements municipaux.

Pour ces deux propriétés, les travaux concerneront toutes les installations électriques, les cloisons, la plomberie, le carrelage, les peintures intérieures, les menuiseries, la toiture et la façade de la propriété.

Le montant global de l'opération, prévue de 2016 à 2018 s'élève à 1.030.000 € HT, dont 328.000 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 618.000 €, dont 196.800 € au titre de la tranche 2017.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 1.593.000 €HT conformément à l'annexe 1 du rapport.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 955.800 € au titre la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n°175 du 13 juillet 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL